



COMMUNIQUÉ
mercredi 25 mars 2020

Maintien du marché du bas de ville

Par mesures de sécurité sanitaire, les marchés sont interdits depuis le 24 mars 2020. Cependant, la décision a été actée ce mercredi matin : le marché du bas de ville rue de Verdun le mercredi matin à Château-du-Loir sera maintenu.

Ce lundi 23 mars, le Premier Ministre a posé le principe général de l'interdiction des marchés pour limiter la propagation du coronavirus. Edouard Philippe a également laissé aux préfets la possibilité d'autoriser la tenue de certains de ces marchés sur proposition des maires.

Après cette annonce interdisant l'ouverture des marchés, Béatrice Pavy-Morançais Maire de Montval-sur-Loir a demandé le maintien dérogatoire des deux jours de marchés auprès du Préfet de la Sarthe.

Ce matin, le Préfet de la Sarthe a signé un arrêté précisant les conditions auxquelles les marchés pouvaient continuer à se tenir, malgré l'épidémie de coronavirus. Ainsi, treize communes du département qui avaient demandé une dérogation, dont Montval-sur-Loir, ont été autorisées à maintenir leur marché. Dans cet arrêté, le Préfet de la Sarthe précise les principales mesures qui doivent être respectées pour obtenir une dérogation comme : le respect des "mesures barrières", une distance d'au moins un mètre entre les clients et entre les clients et les vendeurs, la mise à disposition d'un point d'eau pour les commerçants afin qu'ils puissent se laver les mains ou encore le nombre limité à 100 personnes maximum au même moment.

En revanche, le Préfet de la Sarthe n'a autorisé que le maintien du marché du mercredi matin situé en bas de ville rue de Verdun à Château-du-Loir en raison de sa taille réduite et surtout, conformément à la demande de l'arrêté, parce qu'il propose des étals de producteurs locaux comme évoqué ci-après : « *Les marchés suivants sont autorisés dès lors qu'ils sont limités exclusivement aux étals de produits alimentaires tenus par des producteurs, qui assurent une vente directe de leurs produits alimentaires de première nécessité et ne disposent pas d'un autre local ou magasin pour assurer cette vente. En outre, ces producteurs doivent être installés dans le département ou une commune limitrophe.* »

+ D'INFOS : 02 43 38 18 00 - montvalsurloir.fr -  Montval-sur-Loir ma ville

Contact Presse : Victoria CHANTOISEAU
Place de l'Hôtel de Ville • Château-du-Loir • 72500 Montval-sur-Loir
02 43 38 18 10 • v.chantoiseau@montvalsurloir.fr